



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire 06-120723

Mutation foncière - Cession de la parcelle communale cadastrée AM 914 (p) | Vente au profit de Monsieur VAITILINGOM Thomas et Madame VAITILINGOM Armelle

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 05 juillet 2023 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **25**

Absents : 03

Procurations : 01

Total des votes : 26

Secrétaire de séance : NALEM Emilie

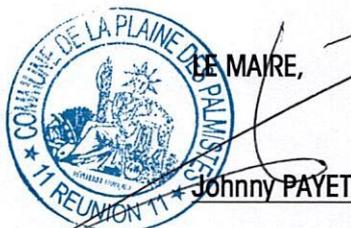
-----  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DOUZE  
JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois le DOUZE JUILLET à DIX SEPT HEURE le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

**PRÉSENTS :** Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1<sup>ère</sup> adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2<sup>ème</sup> adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3<sup>ème</sup> adjointe – Joan DORO 4<sup>ème</sup> adjoint – Gina DALLEAU 5<sup>ème</sup> adjointe – Jean Claude DAMOUR 6<sup>ème</sup> adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7<sup>ème</sup> adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Micheline CLAIN conseillère municipale – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Alain RIVIERE conseiller municipal – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Frédéric AZOR conseiller municipal – Emilie NALEM conseillère municipale – Sophie ARZAL conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

**ABSENT(S) :** Mickaël PAYET conseiller municipal – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal

**PROCURATION(S) :** Érick BOYER conseiller municipal à CHEVALIER Joseph Luçay



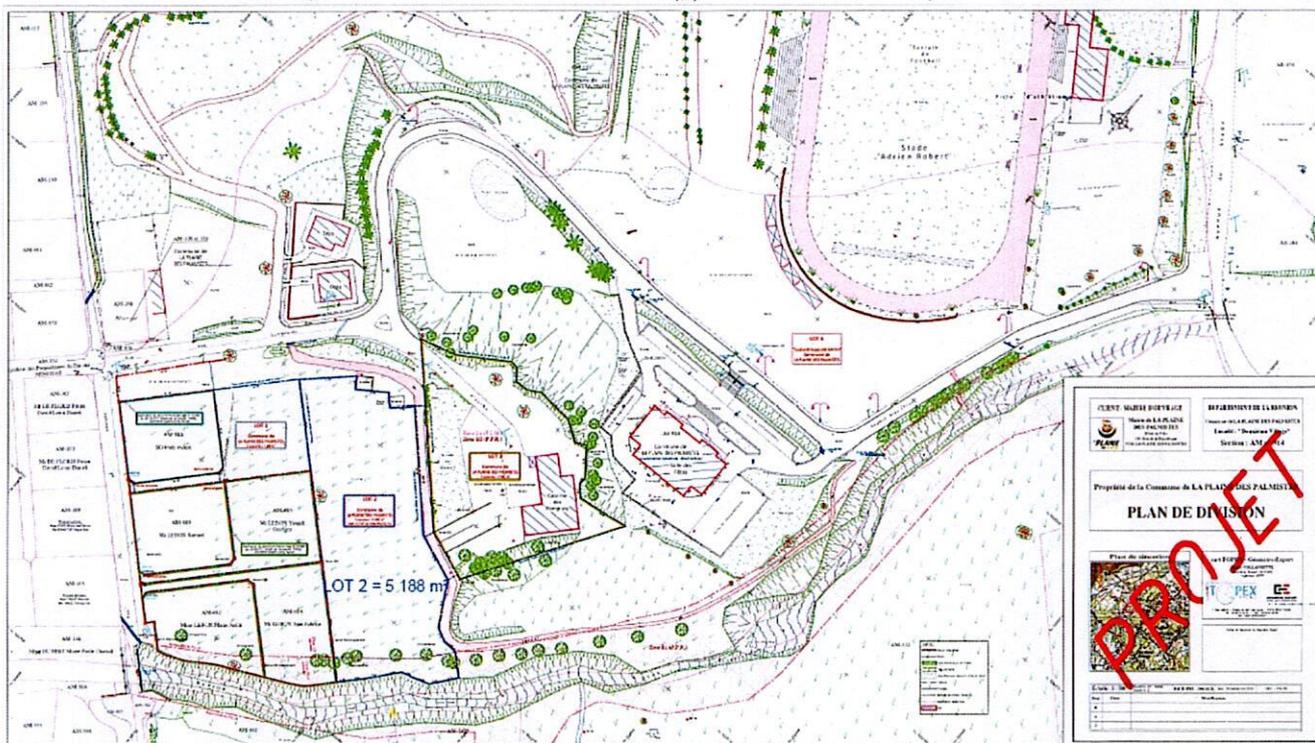
Publicité faite le 20/07/2023

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20230712-DCM06-12072023-AR  
Date de télétransmission : 18/07/2023  
Date de réception préfecture : 18/07/2023

## Affaire 06 -120723

### Mutation foncière - Cession de la parcelle communale cadastrée AM 914 (p) | Vente au profit de Monsieur VAITILINGOM Thomas et Madame VAITILINGOM Armelle

Par courrier en date du 04 mai 2023, Monsieur VAITILINGOM Thomas et Madame VAITILINGOM Armelle ont sollicité la Commune en vue de la réalisation d'un village séniors. La Ville qui est propriétaire d'un terrain d'une superficie de 5 188 m<sup>2</sup> situé sur la rue Arzal Adolphe, a fait une proposition à Monsieur VAITILINGOM Thomas et Madame VAITILINGOM Armelle qu'ils ont acceptée. Ainsi, la commune a sollicité l'avis des Domaines pour l'estimation de la valeur de la parcelle AM 914 (p), d'une superficie de 5 188 m<sup>2</sup>.



*Plan de division AM 914*

Il est proposé au Conseil Municipal la cession de la parcelle AM 914 (p) au prix de 385 000 € pour une surface de 5 188 m<sup>2</sup>. Ce prix de vente s'entend hors frais notariaux devant rester à la charge de l'acquéreur. Cette offre est assortie d'un délai de 6 mois, à réception de la décision du Conseil Municipal, pour que l'acquéreur lève l'option. Au-delà de ce délai de réalisation de la vente, l'offre deviendra caduque et la Commune se réserve le droit d'annuler la présente décision, sans autre formalité. L'acquéreur peut se faire subroger dans l'acquisition définitive par un tiers, personne physique ou société civile immobilière (SCI).

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés  
, **1 contre** (Frédéric AZOR) et **3 abstentions** (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE, Jean  
Yves VACHER),

- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **VALIDE** la cession du terrain référencé AM 914 (p) d'une superficie totale de 5 188 m<sup>2</sup> au profit de Monsieur VAITILINGOM Thomas et de Madame VAITILINGOM Armelle, au prix de 385 000 euros, hors frais notariaux,
- **CHARGE** le notaire, Maître Fanny HOW, à Saint-André, de la rédaction de l'acte de vente,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

---

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Johnny PAYET



SCI EIMRAN  
Mr VAITILINGOM Thomas  
Mme VAITLINGOM Armelle  
100 Chemin Fantaisie  
97440 Saint-André  
[armelle.vaitilingom@orange.fr](mailto:armelle.vaitilingom@orange.fr)  
0692 250939 0692 667458



Mr le Maire, de la Plaine des Palmistes  
Service Foncier  
Mairie, rue de la République – RN3  
97431 la Plaine des Palmistes

Vos réf. : D.3974/JP/SB/CL/MNH  
Affaire suivi par : HUZIO Marie Noëlle

**Objet : Acceptation offre achat  
cession de la parcelle AM 914**

Saint-André, le 22 Mai 2023

Monsieur le Maire,

Nous accusons réception de la proposition d'offre d'achat de la parcelle cadastrée AM 914 située rue Arzal Adolphe. Nous vous informons de notre accord pour l'acquisition de cette parcelle sur laquelle nous souhaiterions édifier un village séniors.

Dans l'attente de la validation par le conseil municipal, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, concernant la réalisation de ce projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos respectueuses salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Armelle Vaitilingom'.

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical and horizontal strokes.

Le 22 MAI 2023

Le Maire

A

Monsieur VAITILINGOM Thomas  
Madame VAITILINGOM Armelle

100 chemin Fantaisie

97 440 SAINT-ANDRE

Le service Foncier

Dossier suivi par : HUZIO Marie-Noëlle  
Tél : 0262 51 49 10 / Fax : 0262 51 37 65  
foncier@plaine-des-palmistes.fr- poste 402  
N/Réf : D. 3974 /JP/SB/CL/MNH  
V/Réf : Courrier en date du 04 mai 2023

**OBJET** : Proposition offre d'achat – Cession de la parcelle AM 914  
(p)

Monsieur, Madame,

Pour faire suite à votre projet d'implantation d'un village séniors et à votre demande de foncier, je vous propose un terrain d'une superficie de 5 188 m<sup>2</sup>, situé rue Arzal Adolphe, au prix de 385 000 € sous réserve de la validation du Conseil Municipal et d'une faisabilité sur l'ensemble du site.

Je vous demanderais de bien vouloir m'informer de votre décision afin de soumettre prochainement cette question à l'approbation du Conseil Municipal.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes sincères salutations.

Pour le Maire et par Délégation  
Le 4e Adjoint

Joan DORO



Le Maire,  
Johnny PAYET



230, rue de la République  
97431 La Plaine des Palmistes

Tél : 0262 51 49 10 Fax : 0262 51 37 65  
Mail : mairie@plaine-des-palmistes.fr  
Lundi, mardi, mercredi et jeudi de : 8h00 à 16h30  
Vendredi de : 8h00 à 12h30



Mr VAITILINGOM Thomas  
Mme VAITLINGOM Armelle  
100 Chemin Fantaisie  
97440 Saint-André  
armelle.vaitilingom@orange.fr  
0692 250939



Mr le Maire, de la Plaine des Palmistes  
Mairie, rue de la République – RN3  
97431 la Plaine des Palmistes

Objet : Projet d'implantation d'un village seniors

Saint-André, le 04 Mai 2023

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de porter à votre attention, le projet de création d'un village seniors sur la commune de la Plaine des Palmistes.

En effet, nous avons pu constater, à la Réunion et de manière générale, un manque d'offre d'hébergement pour les personnes âgées.

Nous voulons ainsi participer à la mise en œuvre d'une politique d'action sociale de prévention en direction des personnes âgées non dépendantes (GIR 5 et 6), et voulons que cet établissement soit un lieu paisible et accueillant, afin de proposer à nos seniors, un lieu de vie adapté et confortable au travers de :

- 10 T2 équipés avec terrasse, d'une surface d'environ 60 m<sup>2</sup> pouvant loger entre 10 et 20 personnes.
- 1 grand jardin avec abris pour créer du lien social, (potagers ou autres), « parcours de santé » ou « promenade piétonne » .

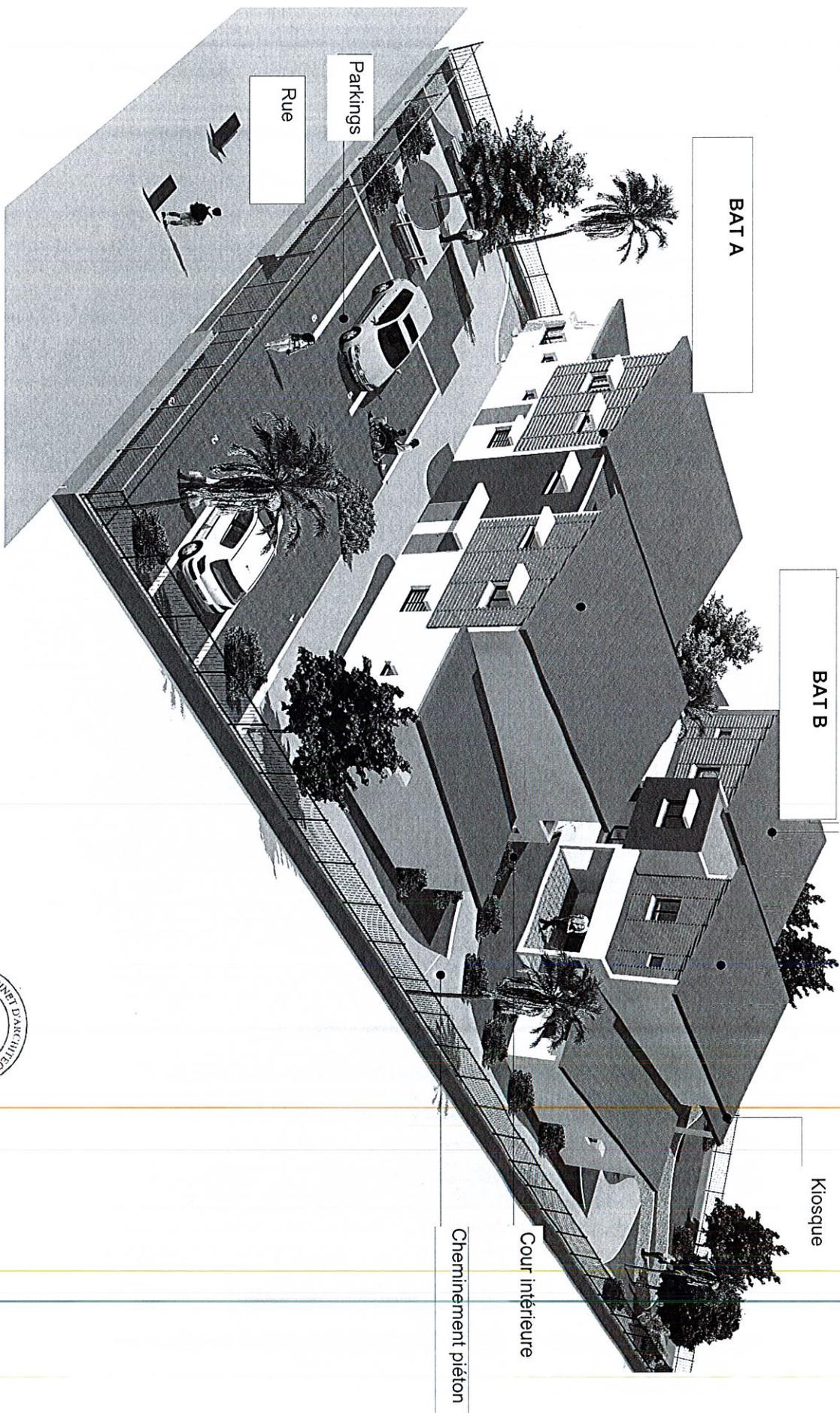
Nous avons fait réaliser par un architecte un plan de la structure que nous souhaitons planter sur la commune de la Plaine des Palmistes. (plan général joint à ce courrier)

Afin de réaliser ce projet, nous souhaitons acquérir sur votre commune un foncier d'environ 5000m<sup>2</sup>, idéalement situé en centre bourg, ou dans un périmètre proche des commodités du village.

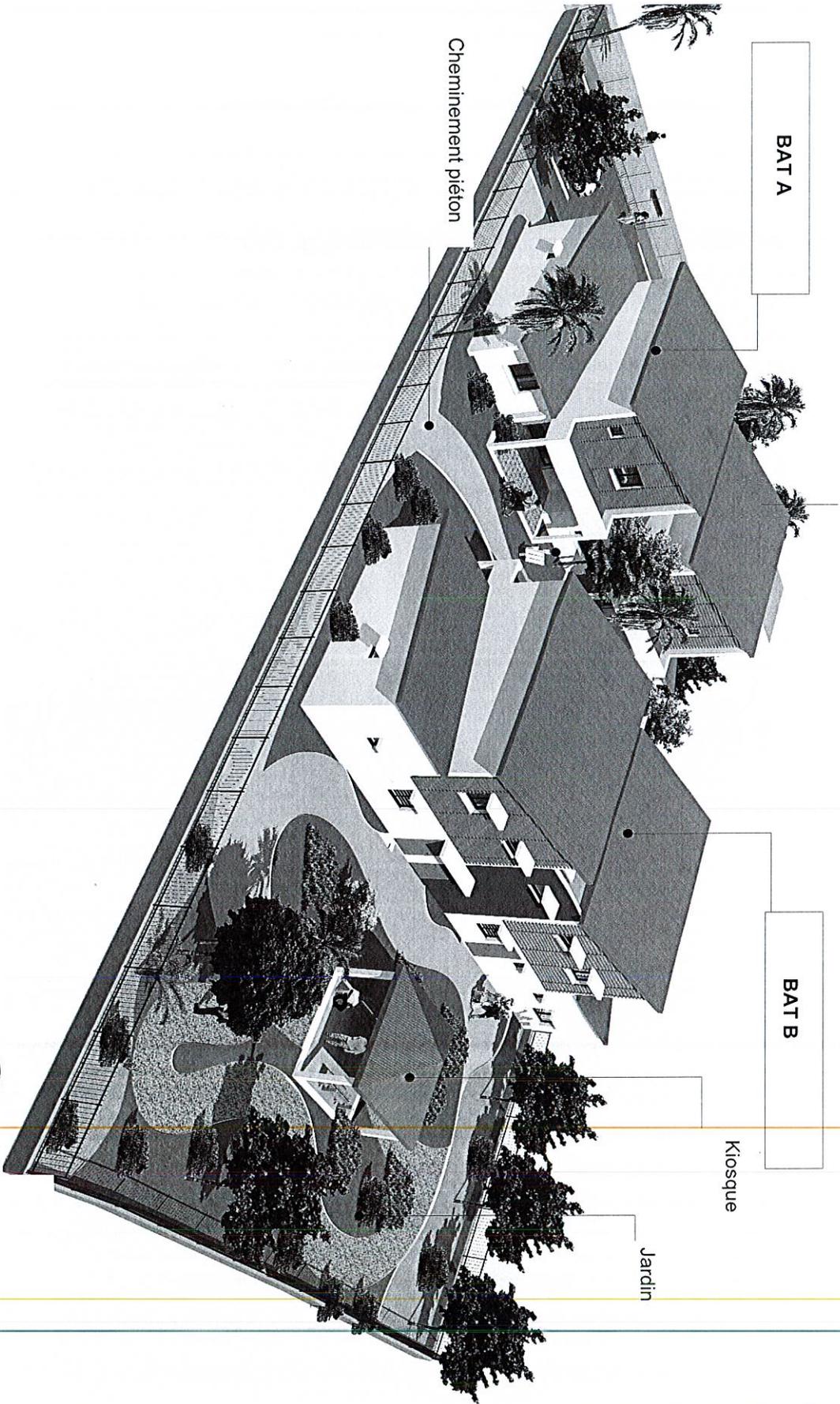
Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, concernant la réalisation de ce projet.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos respectueuses salutations.

# VILLAGE SENIORS



Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20230712-DCM06-12072023-AR  
Date de télétransmission : 18/07/2023  
Date de réception préfecture : 18/07/2023



BAT A

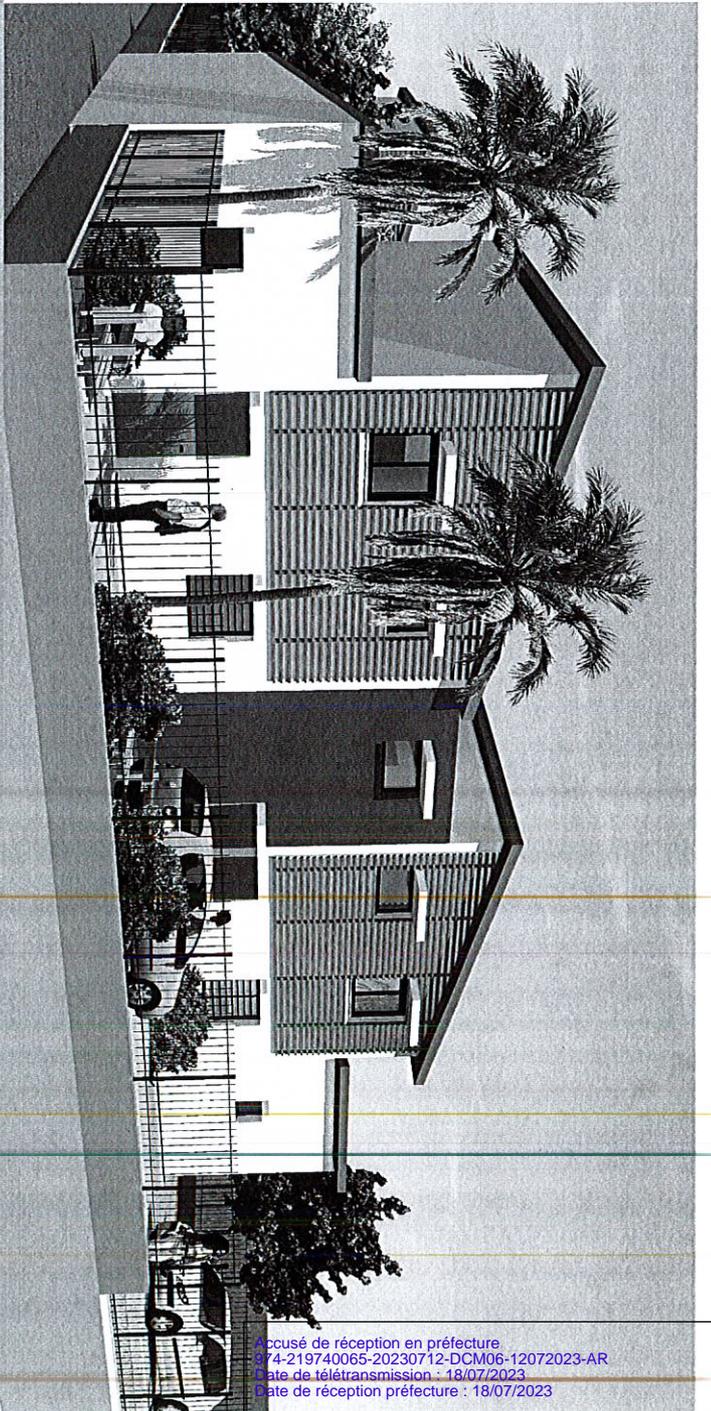
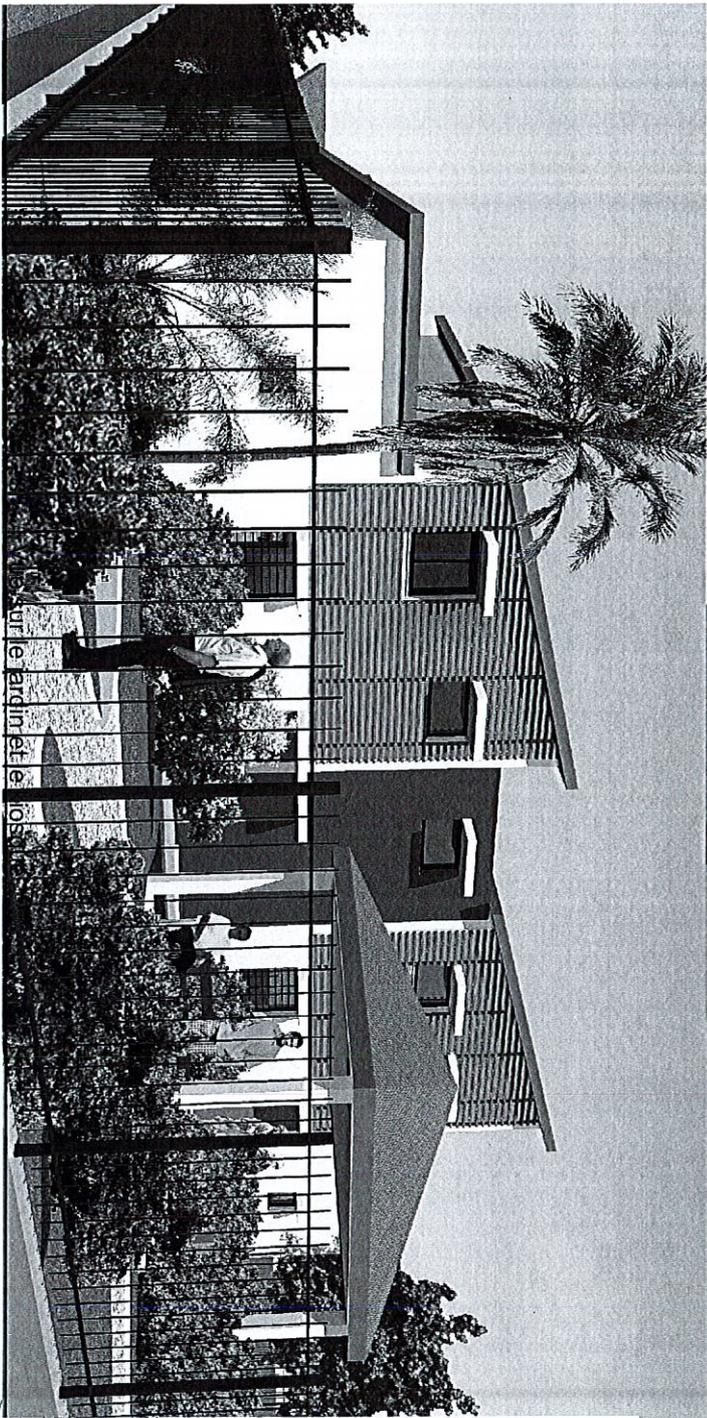
BAT B

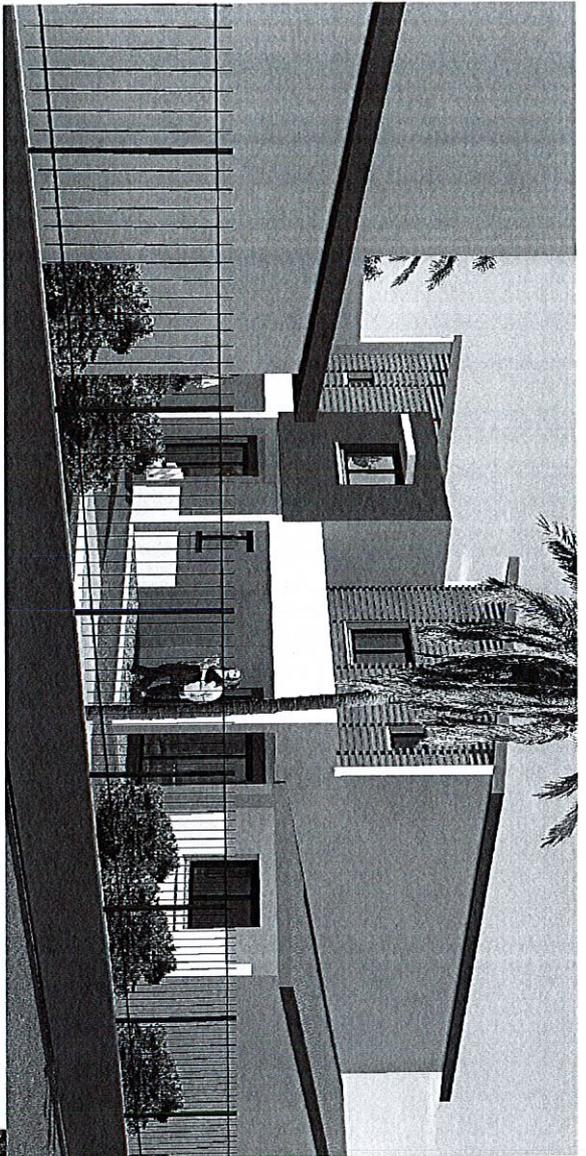
Kiosque

Jardin

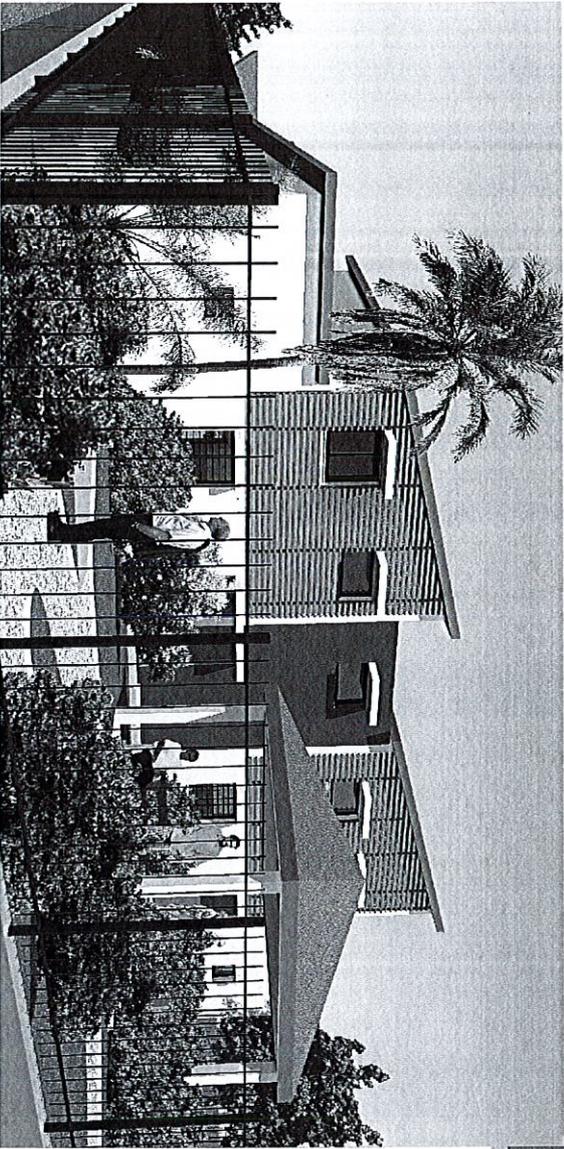
Cheminement piéton



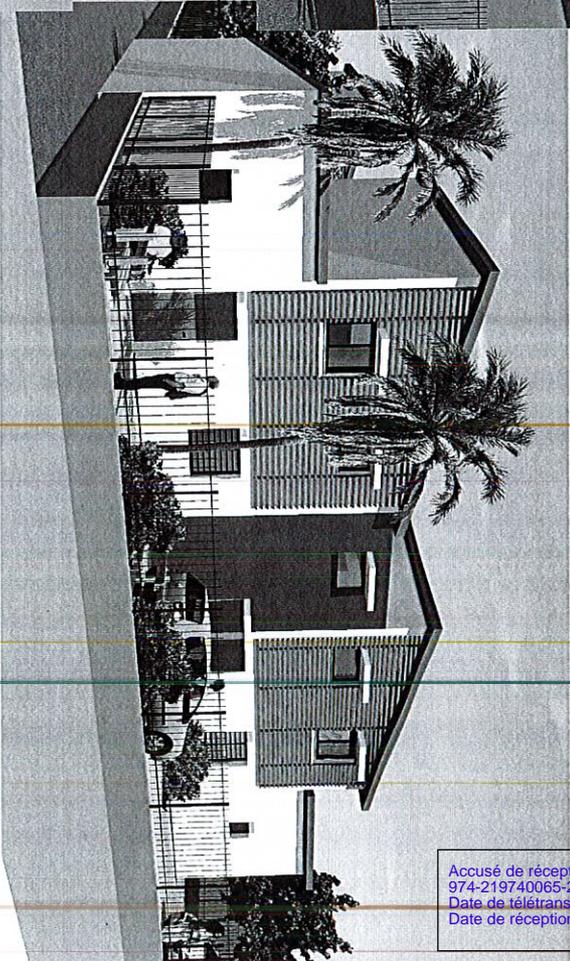




Vue sur la cour intérieure



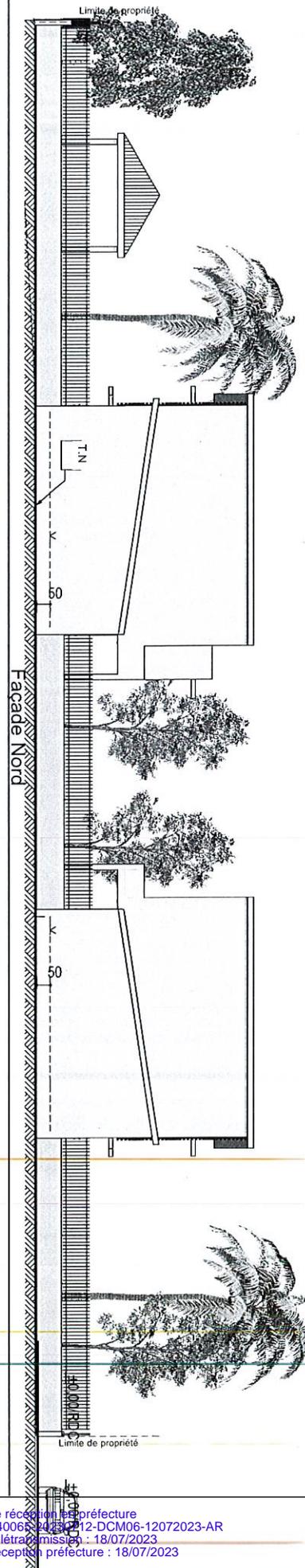
Vue sur le jardin et le kiosque



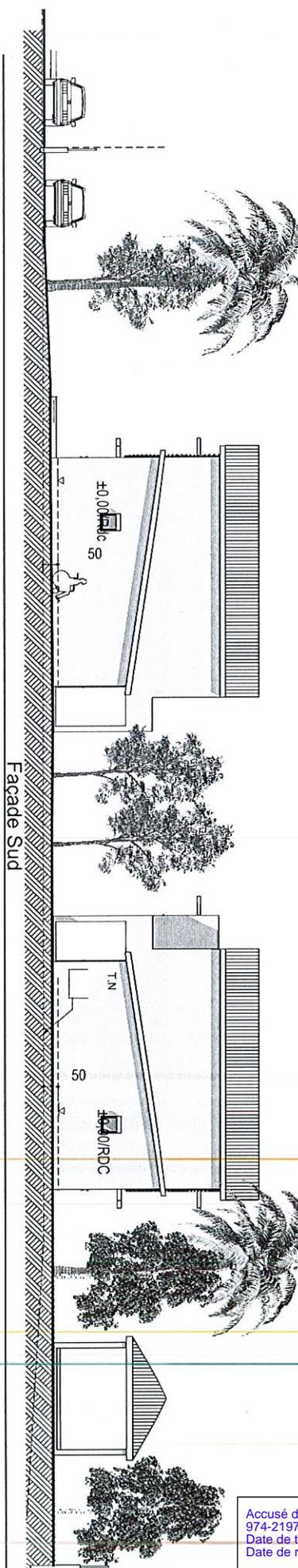
Vue depuis la Rue

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20230712-DCM06-12072023-AR  
Date de télétransmission : 18/07/2023  
Date de réception préfecture : 18/07/2023

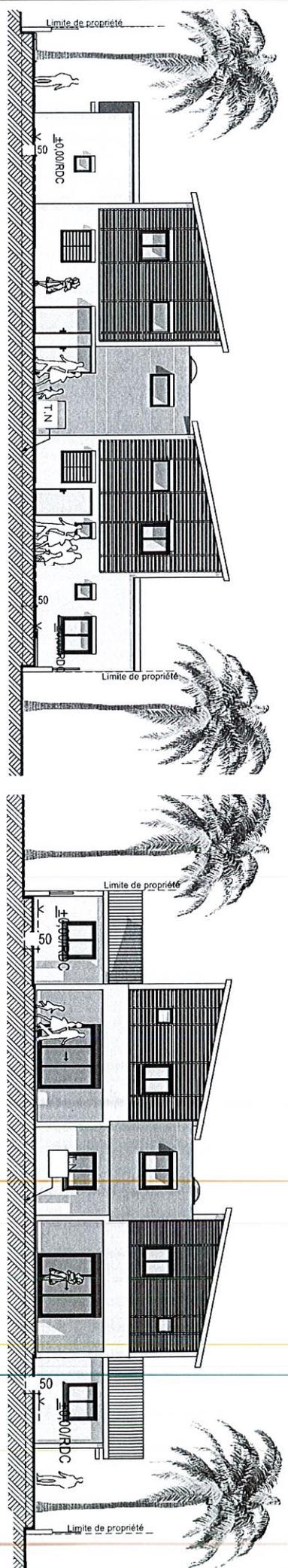




Façade Nord



Façade Sud



Façade Est BAR B

Façade Ouest BAT B



Accusé de réception préfecture  
 974-219740068-2023-012-DCM06-12072023-AR  
 Date de télétransmission : 18/07/2023  
 Date de réception préfecture : 18/07/2023